

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Commune de LAROQUE DES ALBÈRES

**LOTISSEMENT
LE 9**

**MARCHE DE TRAVAUX
GLOBAL FORFAITAIRE**

ARELEC TP

LOT III – RESEAUX SECS



Maître d'Ouvrage

HECTARE SAS
1, BOULEVARD KENNEDY
66 100 PERPIGNAN
Tel : 04 68 63 64 65



Maître d'Œuvre

SAS Roussillon Topo Ingénierie
2, Bd Henri Poincaré
66 000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 66 57 72



MARCHE FORFAITAIRE DE TRAVAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société : **Hectare SAS**

Adresse : **1 BOULEVARD KENNEDY – 66 100 PERPIGNAN**

Représentée par Monsieur : **Gilles FERRANTE**

Désignée dans les présentes par "**MAITRE DE L'OUVRAGE**" D'UNE PART,

ET :

La Société : **ARELEC TP**

Siège social : **7 Rue des Cigognes, 66700 Argelès-sur-Mer**

Représentée par Monsieur : **NICOLAS NIFOSI, Gérant**

ci-après dénommé "**L'ENTREPRENEUR**" D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le présent marché est passé à prix global et forfaitaire, non actualisable et non révisable pendant toute la durée du chantier, jusqu'à l'obtention de la conformité.

L'entreprise s'engage pour la réalisation des travaux sur un quantitatif joint au présent marché.

Les pièces jointes au présent marché sont contractuelles pour les travaux de l'opération citée ci-après.

1 - OBJET DU MARCHE DE TRAVAUX

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de viabilité d'un lotissement de **9** parcelles dénommé **LE 9**, sur la commune de **LAROCHE DES ALBÈRES**.

Le Maître de l'Ouvrage confie à l'entrepreneur, qui accepte, la réalisation suivant les règles de l'art et selon les normes et réglementations en vigueur, des travaux suivants :

LOT III – RESEAUX SECS

Ils seront réalisés conformément au permis d'aménager n° **PA 066 093 18 A0001** en date du **19/02/2019**, au programme des travaux, à l'Acte d'engagement, à l'étude de sol, au PGC et aux plans établis par la maîtrise d'œuvre, ainsi qu'au devis daté du **7/08/2019**.

Ces documents ont été remis à l'entrepreneur qui le reconnaît et qui, après en avoir pris connaissance, déclare ne formuler absolument aucune réserve.

2 - ENGAGEMENT DE L'ENTREPRENEUR

L'ENTREPRENEUR RECONNAIT :

- Avoir pris connaissance du programme des travaux, approuvé par arrêté municipal et joint au permis d'aménager, annexé aux présentes.
- Avoir pris connaissance de tous les plans et travaux à réaliser sur l'opération susnommée, y compris ceux ne faisant pas partie du présent contrat.
- Avoir pris contact avec les administrations concernées (Conseil Général et Ville de Carcassonne) pour obtenir l'autorisation d'accès au chantier.
- Avoir pris contact avec les services techniques de la Municipalité et les sociétés fermières.

- Avoir pris connaissance de toutes les servitudes souterraines de canalisations GAZ, ainsi qu'une parfaite connaissance d'éventuelles canalisations existantes dans l'assiette de l'opération.
- Avoir une parfaite connaissance de la nature du terrain et s'engage à ne pratiquer aucune plus-value concernant un éventuel terrain rocheux que l'entrepreneur pourrait rencontrer.
- Avoir lu très attentivement les annexes techniques de l'arrêté et en avoir tenu compte.

S'ENGAGE :

- A faire vérifier par la Commune ou l'Équipement, avant tout démarrage des travaux, les emprises futures du Domaine public.
- A respecter les délais dont il va être parlé ci-après.
- A veiller à la bonne conservation de l'implantation du chantier.

SAIT :

- Que toutes réimplantations demandées seront à sa charge exclusive.

3 - DELAIS

La date d'ouverture de chantier sera:

Fixé par OS

Le délai d'exécution de l'opération pour la phase 1 est fixé à **3 SEMAINES** à compter de l'ordre de service.

Ce délai ne comprend pas les arrêts pour congés payés.

A ce délai s'ajouteront les jours d'intempéries retenus par le Maître de l'Ouvrage.

Passé ce délai, éventuellement augmenté des jours d'intempéries, une clause de pénalisation fixée à 1/2000 du montant des travaux par jour calendaire de retard sera automatiquement appliquée par le Maître de l'Ouvrage, sans pouvoir dépasser 5% du marché

4 - MONTANT DU MARCHÉ

Le présent marché de travaux est réputé être à prix fermes, définitifs, forfaitaires, non révisables.

	Montant	
LOT III – RESEAUX SECS		
MONTANT H.T	40 121.03	€
TVA 20.00 %	8 024.20	€
MONTANT TOTAL T.T.C.	48 145.24	€

- L'entrepreneur reconnaît avoir vérifié toutes les quantités ainsi que les limites de prestations et ne formule aucune réserve sur le caractère global et forfaitaire, quelles que soient les éventuelles exigences de la Mairie ou des sociétés fermières.
- L'entrepreneur devra accepter les essais demandés par la Mairie ou imposés par les sociétés fermières, sans aucune plus-value.
- En outre, l'entrepreneur déclare connaître les usages locaux en ce qui concerne les exigences des organismes extérieurs tels que :
 - Les sociétés fermières ou concessionnaires
 - Les services techniques de la Mairie

- la DDTM
- etc...

- L'entrepreneur reconnaît que son prix forfaitaire comprend toutes les sujétions imposées par ces différents organismes, et la prise en charge des plans de recollement, conformément à leurs exigences.

5 - PAIEMENT

Les paiements s'effectueront come ci-dessous :

Facturation par traite escomptable sur **45 jours** après certificat de paiement du bureau de maîtrise d'œuvre attestant de la réalisation en bonne et due forme de l'ensemble des travaux de cette phase.

6 - RETENUE DE GARANTIE

Conformément aux dispositions de l'article 779-3 du Code Civil, la retenue de garantie est égale à 5% du montant de marché. Toutefois, aucune retenue ne sera effectuée à ce titre dans le cas où l'entrepreneur fournirait une caution bancaire. Cette caution sera libérée à l'expiration du délai d'une année à compter de la réception des travaux, après avis du Maître de l'Ouvrage et du Directeur des travaux.

7 - ASSURANCES

L'entrepreneur devra fournir au Maître de l'Ouvrage et ce avant la signature du présent marché, une attestation des compagnies d'assurances certifiant que les polices indiquées ci-dessous ont bien été souscrites et que le paiement des cotisations est à jour.

- **6.a -** Une police individuelle de base couvrant les responsabilités qui peuvent lui incomber du fait de l'écroulement total ou partiel des ouvrages en cours de travaux ou du fait des dommages relevant de la responsabilité décennale (article 1792 et 2270 du Code Civil).
- **6.b -** Une police d'assurance individuelle de responsabilité civile de chef d'entreprise pour couvrir en cours de travaux et pendant la période de responsabilité décennale les conséquences pécuniaires des dommages de toute nature causés au tiers, dont il serait reconnu responsable.

8 - CLAUSES PARTICULIERES

L'entrepreneur ne pourra sous-traiter ou céder le présent marché en tout ou partie sans le consentement express et par écrit du Maître de l'Ouvrage, étant bien entendu que, dans tous les cas, l'entrepreneur signataire du présent marché restera toujours seul garant et responsable de l'accomplissement de l'exécution dudit marché.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas sous traiter plus de 40 % du montant total du marché.

L'entrepreneur s'engage à apporter la plus grande activité dans l'exécution des travaux de manière à ne pas ralentir les autres entreprises intervenantes.

9 - POLICE DE CHANTIER - RESPONSABILITE L'ENTREPRENEUR

1. L'entrepreneur accomplira les formalités administratives relatives à l'avis d'ouverture de chantier et devra respecter toutes les prescriptions du coordinateur sécurité et de TIGF pour la présence de la conduite gaz sur l'emprise du chantier.
2. L'entrepreneur est responsable des vols et dégradations de toutes natures qui pourraient se produire sur le chantier.
3. L'entrepreneur assurera la bonne tenue, la surveillance, la signalisation, la sécurité, l'hygiène du chantier et de ses abords, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, de telle manière que le Maître de l'Ouvrage ne soit jamais inquiété ni poursuivi à ce sujet.

4. L'entrepreneur devra procéder au nettoyage du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux et rendra le chantier en parfait état de propreté et de nivellement lors de l'achèvement.

10 - RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux sera faite en présence :

- du Maître de l'Ouvrage
- du Directeur des travaux
- de l'entrepreneur
- d'un responsable de la Mairie et de la DDTM

➤ **Toute imperfection constatée lors de la réception devra être reprise dans un délai maximum de 15 jours.**

11 - DIRECTION DES TRAVAUX - PLANNING

Le contrôle des travaux sera assuré par le Directeur des travaux désigné par le Maître d'Ouvrage. L'entrepreneur est tenu de se conformer à ses ordres.

Il sera tenu une réunion de chantier hebdomadaire à laquelle assistera obligatoirement le Conducteur de Travaux de l'entrepreneur.

La première réunion de chantier aura lieu le : date à définir

12 - LITIGES

Les parties contractantes s'obligent par avance à soumettre à la sentence d'un ou plusieurs arbitre choisis par elles, tout différend qui viendrait à les opposer à l'occasion de tout ou partie de l'application du marché.

Aucun recours en justice ne sera recevable avant le rapport de conciliation établi par un expert.

Le premier expert nommé à l'amiable d'un commun accord sera le Directeur des travaux.

A défaut d'accord amiable, seul le Tribunal dont dépend le chantier sera compétent.

13 - RESILIATION

Le marché peut être résilié de plein droit, au gré du Maître de l'Ouvrage, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une indemnité quelconque, dans les cas suivants :

- En cas d'incapacité, de fraude, d'abandon du chantier et de tromperie grave et dûment constatées sur la qualité des matériaux ou la qualité d'exécution des travaux.
- En cas de règlement judiciaire, de faillite ou de dissolution de l'Entreprise.
- Dans tous les cas où l'entrepreneur ne s'est pas conformé aux stipulations du marché et aux ordres écrits qui lui ont été donnés.
- Dans le cas où le montant total des pénalités pour retard dépasserait 5%.

En cas de résiliation, l'entrepreneur devra immédiatement évacuer le chantier et si, nécessaire, il pourra être contraint par simple ordonnance de référé. Il devra alors payer, sans pouvoir la remettre en cause, une indemnité qui sera versée au Maître de l'Ouvrage à titre de dommages et intérêts et dont le montant est fixé à 5 % du présent marché.

Si le Maître de l'Ouvrage n'exécutait pas ses obligations contractuelles, l'entrepreneur, si bon lui semble, pourra résilier le marché, sans formalités judiciaires. Dans ce cas, les sommes dues par le Maître de l'Ouvrage à la date de résiliation seront majorées de 3 % du montant initial du présent marché.

Dans l'éventualité où cette opération ne se ferait pas, pour une raison quelconque, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas demander d'indemnité.

NN

14 - Clause de résiliation de marché

La société Hectare se réserve le droit d'annuler le marché avant le démarrage des travaux et ce pendant la phase de préparation jusqu'à la mise en place des installations de chantier, sans qu'elle ait à se justifier. Le titulaire du marché ne pourra élever aucune réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

FAIT A PERPIGNAN,
Le 06 avril 2022

En 3 exemplaires originaux.

L'ENTREPRENEUR :

ARELEC TP

Représenté par Monsieur NIFOSI, Gérant
7, Rue des Cigognes – 66700 AREGELES-SUR-MER

ARELEC sarl
ZA Matemale - Carrefour del Gremi
66740 VILLELONGUE DELS MONTS
siret 520 073 283 00011 - APE 4312A
arelec.tp@orange.fr - 04 68 36 98 38

LE MAITRE D'OUVRAGE :

HECTARE SAS

Représenté par Monsieur **Gilles FERRANTE**
1, BOULEVARD KENNEDY
66 100 PERPIGNAN

LE MAITRE D'ŒUVRE :

SAS RTI

Représenté par Monsieur **Stéphane ADAM**
2, BOULEVARD HENRI POINCARÉ
66 000 PERPIGNAN

ACTE D'ENGAGEMENT GLOBAL

Je soussigné Monsieur : **Monsieur NIFOSI, Gérant**

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, au nom et pour le compte de l'entreprise :

Société : ARELEC TP

Siège social : 7, Rue des Cigognes – 66700 AREGELES-SUR-MER

Étant pour ce faire dûment et valablement qualifié,

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché relatif aux travaux de viabilité à exécuter pour la réalisation des travaux VRD du lotissement **LE 9** sis sur le territoire de la commune de **LAROQUE DES ALBÈRES pour les LOTS III – RESEAUX SECS**

Me soumetts et m'engage envers la Société HECTARE SAS à exécuter les travaux aux conditions stipulées dans les documents annexés à la présente mission, et moyennant le prix global forfaitaire de :

**Quarante-huit mille cent quarante-cinq euros et vingt-quatre centimes
(48 145.24 €)**

Taxe à la Valeur Ajoutée incluse, pour l'ensemble défini par les documents annexés.

FAIT A PERPIGNAN,

Le 06 avril 2022

HECTARE
URBANISME DURABLE
Avenue de la Coupé
11100 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660

L'Entrepreneur

ARELEC sarl
ZA Matemale - Carrer del Grèmi
66740 VILLELONGUE DELS MONTS
siret 500 073 283 00011 - APE 4312A
arelec.tp@orange.fr - 04 68 36 98 38

NN

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES	Unité	QTE	PU H.T. Euro	SOMME H.T. Euro
3,55	Réalisation de murs techniques maçonnés pour Coffrets AEP + S20 + Orange + Boite au lettre (y/ la pose des Bal) + Numéro dans la rue en fer forgé - la maçonnerie sera réalisée de 0.50m de part et d'autre des coffrets et 0.20m au-dessus du coffret le plus haut	u	4		0,00
3,55	Réalisation de murs techniques maçonnés pour Coffrets AEP + CIBE + Orange + Boite au lettre (y/ la pose des Bal) + Numéro dans la rue en fer forgé - la maçonnerie sera réalisée de 0.50m de part et d'autre des coffrets et 0.20m au-dessus du coffret le plus haut	u	5		0,00
Sous total HT des Travaux réseau d'Electricité					0,00

LE 9					
LOT 2	RESEAUX SECS				
RESEAU D'ELECTRICITE					
3,1	Installation de chantier, baraque de chantier, clôtures, panneau de chantier indiquant l'ensemble des intervenants, bulletins météo, implantations complémentaires du chantier.	Ft	1	450,00	450,00
3,2	Etablissement d'un plan d'Exécution réseaux secs - Conforme aux exigences du concessionnaire	Ft	1	150,00	150,00
3,3	Etablissement dossier demande d'autorisation de construire - Article R323-25	Ft	1	450,00	450,00
3,4	Ouvverture de tranchée 0,5/1,00 en terrain toute nature	ml	170	12,00	2 040,00
3,5	Evacuation, transport et déchargement des terres extraites - en décharge à la charge de l'entreprise	m³	85	8,00	680,00
3,6	Remblai en concassé de carrière 0/20	m³	51	26,00	1 326,00
3,7	Lit de sable (ou grain de riz) en fond de fouille et enrobage	m³	34	28,00	952,00
3,8	Fourniture et mise en place grillage avertisseur rouge	ml	170	1,00	170,00
3,9	Fourniture et pose Enveloppe béton S20 double de protection pour REMBT 600	u	2	185,00	370,00
3,12	Confection d'extrémité de câble dans coffret et fourniture et pose modules REMBT (RRD, RBD, RBPM, RBPT)	u	25	6,00	150,00
3,13	Fourniture et pose de socle équipé de grille coffret REMBT 600 conforme à la norme en vigueur chez Enedis	u	1	560,00	560,00
3,14	Fourniture et pose de socle équipé de grille coffret REMBT 450 conforme à la norme en vigueur chez Enedis	u	4	480,00	1 920,00
3,15	Fourniture et pose de socle borne ordinaire + coffret Cibe (équipé Mono, Tri. Ou Type2)	u	5	95,00	475,00
3,15	Fourniture et pose de RMBT 9D	u	5	185,00	925,00
3,16	Fourniture et pose de CIBE	u	5	95,00	475,00
3,17	Construction d'un dispositif de mise à la terre (y/c MALT)	u	4	95,00	380,00
3,18	Fourniture et pose de câble BT 3x240mm²+1x115mm² (type H-M24)	ml	120	23,00	2 760,00
3,19	Fourniture et pose de câble BT 3x150mm²+1x95mm² (type H-M24)	ml	40	17,00	680,00
3,20	Fourniture et pose de câble BT 4x35mm² (Type C33.210)	ml	110	8,00	880,00
3,21	Fourniture et pose de fourreaux TPC 160 mm	ml	35	5,00	175,00
3,22	Réalisation d'une RAS	FT	1	420,00	420,00
3,23	Convention de servitude Coffrets + câbles à faire signer entre ENEDIS et le lotisseur sur le périmètre de l'opération	Ft	1	150,00	150,00
3,24	Exécution et fourniture de récolements B.T.téléreport CARTO200 (4 exemplaires) - Plan Géo référencé - Levé fouilles ouvertes	u	1	450,00	450,00
Sous total HT des Travaux réseau d'Electricité					16 988,00

Option : Réalisation des MT en maçonnerie

3,15	Fourniture et pose MT type catalan 6D + Bal + réseau de télécommunication + 2 coffrets AEP + Numéros dans la rue en fer forgé	u	-4		0,00
3,16	Fourniture et pose MT type catalan CIBE + Bal + réseau de télécommunication + 2 coffrets AEP + Numéros dans la rue en fer forgé	u	-5		0,00
3,10	Fourniture et pose Enveloppe béton S15 de protection pour REMBT 450	u	4		0,00
3,11	Fourniture et pose Enveloppe béton pour coffret CIBE	u	5		0,00
Sous total HT des Travaux réseau d'Electricité					0,00

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES	Unité	QTE	PU H.T. Euro	SOMME H.T. Euro
RESEAU DE TELECOMMUNICATION					
3.25	Ouverture de tranchée O,5/O,8 sous trottoir existant avec présence de réseaux (FT - BT - Ep et Gaz) - y/c sciage et évacuation d'enrobés - diagnostic amiante ...	ml	0		0,00
3.26	Ouverture de tranchée O,5/O,8 en terrain toute nature - parcelle privative et remise en état	ml	180	4,00	720,00
3.27	Evacuation, transport et déchargement des terres extraites réseaux secs - en décharge à la charge de l'entreprise	m³	72	8,00	576,00
3.28	Lit de sable (ou grain de riz) en fond de fouille et enrobage	m³	36	28,00	1 008,00
3.29	Remblai en concassé de carrière 0/20	m³	36	26,00	936,00
3.30	Fourniture et pose de grillage avertisseur vert	ml	180	1,00	180,00
3.31	Conduite allégée 3Ø63 TPC Vert (sous trottoir ou chaussée) y/c mis en place des fourreaux dans le MT	ml	10	6,00	60,00
3.31	Conduite allégée 2 H 4 (2Ø42/45 PVC ou TPC Vert) y/c mis en place des fourreaux dans le MT	ml	160	4,00	640,00
3.32	Conduite allégée 5 H 4 (5Ø42/45) (sous trottoir ou chaussée)	ml	80	10,00	800,00
3.33	Construction de chambre de tirage L2T tampon 250daN	u	2	480,00	960,00
3.34	Construction de chambre de tirage L1C tampon 400daN	u	1	465,00	465,00
3.35	Fourniture et pose de Regard 0,30x0,30 + rehausse	u	2	35,00	70,00
3.36	Fourniture et pose de borne de branchement Pavillonnaire	u	0		0,00
3.37	Raccordement sur ouvrage existant par remontée aéro souterraine	u	1	230,00	230,00
3.38	Obtention bon pour accord ORANGE	u	1	260,00	260,00
3.39	Câblage du réseau créé effectué par Orange	u	Orange		
3.40	Exécution et fourniture d'un plan de récolement réseau télécommunication (4 exemplaires) + réception avec FT	u	1	300,00	300,00
Sous total HT des Travaux réseau de Télécommunication					7 205,00
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC					
3.41	Ouverture de tranchée O,5/O,8 en terrain toute nature	ml	95	10,00	950,00
3.42	Evacuation, transport et déchargement des terres extraites réseaux secs - en décharge à la charge de l'entreprise	m³	38	8,00	304,00
3.43	Lit de sable (ou grain de riz) en fond de fouille et enrobage	m³	19	28,00	532,00
3.44	Remblai en concassé de carrière 0/20	m³	19	26,00	494,00
3.45	Fourniture et pose de fourreaux TPC 63 mm	ml	119	2,00	238,00
3.46	Fourniture et pose de câble U1000 R2V 4x10² (Cu)	ml	119	8,00	952,00
3.47	Fourniture et pose de câble U1000 R2V 4x6² (Cu)	ml			0,00
3.48	Fourniture et pose de câble cuivre nu 29² mm terre	ml	119	3,00	357,00
3.49	Fourniture et mise en place de grillage avertisseur	ml	90	1,00	90,00
3.50	Fourniture et pose de candélabre hauteur 5,00m ithermolaqué - VFL 530	u	6	1300,00	7 800,00
3.51	Fourniture et pose d'armoire de commande y/c horloge astronomique THEBEN 171 TOP3 RC + antenne dans coffret S20 et raccordement des départs EP + 1 protection par départ	u	1	1 150,00	1 150,00
3.52	Exécution et fourniture du rapport d'un organisme agréé + essai et mise en service	u	1	385,00	385,00
3.53	Exécution et fourniture de récolement EP - Géo référencé	u	1	300,00	300,00
Sous total HT des Travaux réseau d'Eclairage Public					13 552,00
TOTAL H.T. DES TRAVAUX RESEAUX SECS					37 745,00
LOT4	ESPACES VERTS				
ESPACES VERTS					
4.1	Apport de terre végétale et mise en place	m3	17		0,00
4.2	Fosses de plantations et décaissements	U	6		0,00
4.3	Fourniture et Plantation d'arbres à hautes tiges	U	6		0,00
4.4	Fourniture et Pose de guide racinaire	U	4		0,00
4.5	Fourniture et Plantation de massifs arbustifs	m²	50		0,00
4.6	Fourniture et mise en œuvre de gravier sur bache	m²	50		0,00
4.7	Garantie de reprise et d'entretien pendant 2 ans à partir de la plantation	Fft	1		0,00
Sous total HT des Travaux d'Espaces Verts					0,00
TOTAL H.T. DES TRAVAUX D'ESPACES VERTS					0,00
LOT4	CLOTURES				

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES OUVRAGES	Unité	QTE	PU H.T. Euro	SOMME H.T. Euro
	RECAPITULATION GENERALE				
	TOTAL H.T. DES TRAVAUX LOT 1-1 - VOIRIE				0,00
	ACTUALISATION				2 376,03
	TOTAL H.T. DES TRAVAUX LOT 2 - RESEAUX SECS				37 745,00
	TOTAL H.T. DES TRAVAUX LOT 3 - ESPACES VERTS				0,00
	TOTAL H.T. DES TRAVAUX LOT 4 - CLOTURES				
	TOTAL H.T. DES TRAVAUX				40 121,03
	TVA 20%				8 024,21
	MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC				48 145,24

HECTARE

URBANISME DURABLE

3 avenue de la Coupé

11100 NARBONNE

04 68 33 01 02

SIREN 351 338 660

